

PROTOCOLE SANITAIRE ECOLE JACQUES PREVERT ABIDJAN MAJ JANVIER 2022

Avant l'arrivée à l'école

Les parents s'assurent que leur enfant n'est pas fiévreux et ne présente pas de symptômes avant de les accompagner à l'école, aux activités périscolaires. En cas de fièvre 37,8° ou plus et/ou de symptômes, l'enfant ne doit pas se rendre à l'école. Les personnels procèdent de même.

Le port du masque

Pour l'ensemble des personnels, le port du masque est obligatoire, qu'il s'agisse de personnels en contact ou pas avec les élèves, durant toute leur présence au sein de l'école, durant leur présence aux activités périscolaires.

Pour les élèves de l'élémentaire (du CP au CM2) le port du masque est obligatoire excepté pendant les cours de sport ou la distanciation peut être appliquée. Le port du masque est obligatoire pour les activités périscolaires, excepté pendant les activités sportives.

Pour les élèves de la maternelle le port du masque n'est pas obligatoire.

Pour les parents et les accompagnateurs le port du masque est obligatoire.

Regroupements-Flux

Sur le parvis, dans le sas, la distanciation d'un mètre est nécessaire, les discussions sont déconseillées et chacun s'engage à **ne pas passer d'appels téléphoniques** pour limiter les risques de projections de gouttelettes.

Une fois entrés dans l'école, le cheminement et l'attente respectent le principe de distanciation. Les personnels de sécurité et de vie scolaire veillent au respect des distances physiques et font respecter les mesures barrières. **Le non-respect du port du masque interdit l'accès.**

Afin d'éviter les regroupements,

Les élèves de maternelle entrent accompagnés, par l'entrée principale et sortent par le portail dédié, près du parking. Chaque élève est accompagné et repris par un seul parent ou accompagnateur jusqu'à la classe en respectant la distanciation, le port du masque, le lavage des mains ou le gel hydroalcoolique.

Les élèves de l'élémentaire entrent seuls par l'entrée principale et se dirigent vers l'agora (CP-CE1-CE2) ou le terrain de basket couvert (CM1 – CM2). Les élèves sont répartis par classe à l'accueil et par niveau pendant les récréations. A la fin des cours, les élèves sont accompagnés par un professeur jusqu'à la zone de sortie.

Les sorties sont organisées en plusieurs zones différentes et un seul parent ou accompagnateur est autorisé à entrer. **IL NY A PLUS DE ZONE DE REGROUPEMENT DES FRATRIES, chaque élève sort avec sa classe**, selon le tableau ci-dessous.

Sorties	Sous l'Agora	Sur le terrain de basket	Devant les classes de maternelle
11H30 L M Mer J V			Elèves de PS et de MS autorisés par écrit par les parents
12H45 L M Mer V	CP	CE2 – CM1SIA – CM2SIA	Toutes les classes de maternelle
13H00 L M Mer V	CE1	CM1 classique – CM2 classique	
11H45 Le JEUDI	CP	CE2	Toutes les classes de maternelle
12H00 Le JEUDI	CE1	CM1 classique – CM2 classique	
14H00 Le JEUDI		CM1SIA – CM2SIA	

Les récréations

Elles sont organisées par niveau en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation autant que faire se peut et port du masque. Les jeux de contact et de ballon à la main sont déconseillés.

Les sanitaires

Les sanitaires et les dispositifs individuels placés devant chaque salle (classe, bibliothèque, infirmerie, BCD...) permettent aux élèves et aux personnels de se laver les mains à chaque entrée en classe.

Nettoyage et désinfection des locaux

Les salles de classe sont aménagées de manière à offrir le maximum de distance possible entre les élèves. De même dans les dortoirs. Le matériel pédagogique non nécessaire doit être rangé.

L'aération des locaux : chaque matin avant l'arrivée des élèves ; à chaque récréation ; après les cours ; après les activités périscolaires ; après les réunions. **Une aération constante des salles est recommandée même avec l'usage de la climatisation.**

Nettoyage des surfaces et des salles : à chaque récréation, un nettoyage des tables, poignées de portes. Après les cours, un nettoyage est effectué avec un produit spécifique. Ce nettoyage est assuré par la Société Quick Net.

Le matériel de sport et de motricité est nettoyé chaque soir et les enseignants disposent de lingettes désinfectantes pour usage pendant les activités si nécessaire. Les structures sont nettoyées régulièrement.

L'infirmerie fait l'objet d'un nettoyage plus spécifique et plus fréquent. Une salle d'isolement a été prévue.

Selon la situation, la fréquence des nettoyages peut varier.

Activités pédagogiques

Le prêt de matériel (crayons, gommes...) est déconseillé. L'organisation de la classe en ateliers doit éviter une trop grande proximité. L'activité sportive en extérieur est privilégiée.

En cas de suspicion

Si la température et/ou les symptômes sont constatés durant la présence à l'école, l'élève ou le personnel est isolé dans la salle dédiée et pris en charge par le service médical de l'école qui contacte la famille, puis le médecin référent et l'INHP si nécessaire.

Si l'élève ou un membre de la famille présente des symptômes, une éviction et une consultation médicale sont nécessaires.

Si un personnel ou un membre de sa famille présente des symptômes, une éviction et une consultation médicale sont nécessaires.

Cas positif

L'école est prévenue d'un cas d'élève positif, avéré par un test. La classe est placée en isolement fonctionnel pendant 7 jours à partir de la date où l'école est informée. Le Professeur des Ecoles et le professeur d'anglais de la classe assurent les cours uniquement dans cette classe. L'accueil et les récréations se font en décalage des autres classes sous la surveillance des professeurs de la classe. Suspension des APC, du périscolaire. Les parents de la classe sont informés. Le médecin scolaire est informé. Les fratries des cas positifs sont repérées et ne peuvent venir à l'école, les professeurs informés de leur absence ainsi que le lycée si nécessaire. Il appartient aux familles d'informer leur entourage qui pourrait être concerné (co-voiturage, activités extra-scolaires...); de décider en fonction de la particularité de chaque famille (fragilités, pathologies chroniques ...) de consulter ou pas un médecin.

La classe est en surveillance. Si trois cas sont déclarés simultanément au sein d'une même classe, l'école passera en enseignement à distance pour cette classe. Le médecin scolaire sera informé. Si un personnel présente des symptômes, il devra consulter pour avis médical et éviction jusqu'à ce son médecin l'autorise à reprendre. Les parents sont informés lorsqu'un personnel a un résultat de test positif. L'éviction est de 7 jours à partir du prélèvement. Si le personnel présente un test négatif au terme de l'éviction, il peut reprendre son activité au sein de l'école. Si un personnel présente un certificat de guérison au terme de 10 jours à partir du jour de contact avec l'Institut d'Hygiène, il est autorisé à reprendre son activité.

Lorsqu'un élève, absent depuis plus de 7 jours, est ensuite déclaré positif; cela n'entraîne pas de mise en isolement de la classe.

Lorsqu'une classe est en isolement fonctionnel et que des élèves réalisent des tests spontanés, ils sont acceptés après présentation du résultat négatif sans septaine.

Au retour des vacances, ce sont les conditions sanitaires préconisées par les Autorités sanitaires Ivoiriennes qui sont appliquées.